

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(4\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 4 avril 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 4 avril 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A.**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Coquenot et Van Heusden](#) est cité(e) dans cette lettre

[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#) est destinataire de cette lettre

[Van Gennip, C. J.](#) est cité(e) dans cette lettre

[Vigerie, A.](#) est auteur(e) de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction[4 avril 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

## Description

RésuméInformations diverses relatives à l'usine de Laeken : opérations comptables ; transmet une lettre de Wiesenbach et sa réponse à celle-ci et commente sa réponse ; commande d'un bateau de 50 à 70 tonnes de fonte à Mineur frères et Wilmot de Marchienne-au-Pont ; sur l'impression du tarif destiné à la Hollande ; Godin est opposé à l'idée de traduire le tarif en néerlandais, une langue que ne maîtrisent pas le directeur de l'usine de Laeken et les voyageurs de la maison Godin-Lemaire ; sur une demande de garantie de 200 florins par Coquenot et les créances de Van der Sande et Van Gennip ; modification à faire sur le tarif belge ; annonce qu'il doit s'accorder avec Coquenot sur les conditions de leurs relations d'affaires avant de rédiger un projet de circulaire pour les Pays-Bas. La copie de la lettre est suivie de la copie d'un projet incomplet de lettre à Coquenot et Van Heusden, daté du « 4/10 avril 1864 » à Laeken, relatif à leur accord commercial avec la maison Godin-Lemaire.

NotesLe courrier est signé Vigerie par procuration de Godin-Lemaire. La copie de la lettre (folios 478r et 479v) est suivie de la copie d'un projet de lettre à Coquenot et Van Heusden (folios 480r et 481v).

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Néerlandais \(langue\)](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées

- [Coquenot et Van Heusden](#)
- [Mineur frères et Wilmot](#)
- [Van der Sande et Cie](#)
- [Van Gennip, C. J.](#)

Lieux cités

- [Marchienne-au-Pont, Charleroi \(Belgique\)](#)
- [Pays-Bas](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCoquenot et Van Heusden

GenreNon pertinent

Pays d'originePays-Bas

ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Amsterdam (Pays-Bas) dans la seconde moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire.

---

NomFonderies et manufactures Godin-Lemaire

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 l'Association coopérative du capital et du travail, Société du Familistère de Guise.

---

NomVan Gennip, C. J.

GenreHomme

Pays d'originePays-Bas

ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Amsterdam (Pays-Bas) dans la seconde moitié du XIXe siècle, distributeur des appareils des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Il est établi au 422, rue Schipperesgracht à Amsterdam en 1863.

---

NomVigerie, A.

GenreHomme

Pays d'origineFrance

ActivitéEmployé/Employée

BiographieComptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation4 p. (478r, 479v, 480r, 481v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---



674

Je vous envoie également la lettre de Coqueux 2.<sup>e</sup> / y joins un  
 projet de réponse en ce qui concerne leur demande d'un  
 assurance de 200.000 fr. deux années = Vous avez à  
 leur demandes, une explication des prix de 19.38 fr.  
 et sans les bande aux qui n'auraient pas payé le  
 tout du projet, ce que je ne comprends pas : Prix  
 en 1800, 1801, 1802. Je vous informe de ce que est devenu  
 l'ancien contrat qui devait être réglé en mars & dont vous  
 ne me parlez plus.

Je pense que mal y arrivera avant l'envoi au Comte de Belg.  
 Prenez note que la chemise 28 doit être notifiée comme  
 suit

	Noir	Blanc	Marron
Paris	260	290	320
Haville	240	270	340

Si le tarif est imprimé, collez une bande imprimée  
 qui indique le changement de prix ; s'il est blanc, faites  
 connaître le coût rectifié lorsqu'on y remanquera le N.<sup>o</sup>  
 en ajoutant que l'augmentation provient de l'abaissement  
 l'ancien tarif à l'égard qui couvre la totalité  
 toute la partie ouverte de la chemise ; je poste ce  
 mobile par en adresse 1 pièce ; je poste aussi  
 les papiers économiques complets.

Je ne vous adresserai un projet de circulaire sans  
 la Hollande qu'après un parfait accord avec  
 Coqueux sur nos conditions.

Je prie Monsieur de salut & envoie  
 de son le Comte de Belg.  
 Vigorie

L'actien<sup>4</sup> /<sup>10</sup> Avril 1864

M. M. Coqueret & Van Housken  
Amster & Ann

« En réponse aux observations contenues dans v<sup>re</sup> lettre du 23 Mars, j'ai dû d'abord  
« pour faire que vos relations ne vous soient pas onéreuses, & pour  
« que vos voyages, dans la commission qui vous est allouée, l'équivalent de  
« vos débours, pendant la période de votre séjour. Toutefois, je  
« vous assure que j'ai été aussi très désireux, que à l'ordinaire, de  
« la meilleure condition, fixe, déterminée, à l'avance, &  
« qui ne puissent rien laisser à débattre dans l'avenir.  
« Je ne sçavais donc pas multiplier pour le passé, ce qui a été  
« connu entre nous; la reste entre les fl 200. que v<sup>re</sup>  
« avec le courtage des fl 291.32 qui forment le total de  
« v<sup>re</sup> commission, en 1863, il n'y a pas une différence  
« qui puisse se compter. Je crois que le chiffre  
« de fl 200. fait comprendre une période plus longue que  
« celle comprise le 1<sup>er</sup> Mars dernier, puis que v<sup>re</sup> n'avez  
« eu de frais que la location de magasin & les publications.  
« remarquez qu'autre que fl 291.32 j'en ai remboursé pour  
« fl 144. le frais d'abonnement, installation, assurances & lettres.  
« Je ne doute pas que la commission que j'en alloue une  
« probable, en 1864, les fl 300. que v<sup>re</sup> estimez nécessaires pour  
« v<sup>re</sup> courir les frais de faire plus tard & j'en renvoie avec  
« plaisir que vous conservez les conditions actuelles pour  
« dans votre nouvelle espérance. En faisant voyager quelqu'un  
« de ma maison un mois de plus prochain, j'ai la  
« confiance de doubler notre chiffre d'affaires; & c'est en  
« raison des frais que me coûtera ce voyage, que  
« je trouvais équitable de fixer v<sup>re</sup> commission  
« à fl 200 sur toutes les ventes que ferait mon voyageur,  
« & de maintenir à 300 v<sup>re</sup> commission sur les ordres que  
« v<sup>re</sup> obtenez, ou qui me seraient adressés directement à l'usine.

181

" Veuillez donc me faire sur vos intentions relativement  
" à cette proposition, & croyez, comme moi, que la  
" baisse de mon prochain tarif, y facilitera  
" des affaires plus importantes. Si nous sommes  
" d'accord, n'en entendrons sur l'itinéraire que je  
" serai faire suivre. Je ne puis penser comme  
" vous au sujet de l'impression du tarif en  
" Hollandois, parce que j'ay des juges